

Le 8 novembre s'est déroulée la seconde séance de négociation concernant le prochain Accord Handicap d'EDF SA 2023-2025.

Un premier projet d'accord a été proposé par la Direction. Sa nouvelle architecture permet une meilleure lecture de l'Accord et répond également positivement à plusieurs de nos revendications :

### ➤ ACCOMPAGNEMENT ET AIDE AU MANAGEMENT

- Aider et former les managers dans l'accompagnement des agents en situation de handicap avec des objectifs quantifiés et chiffrés de managers formés.  
✓ **OUI : 1000 Managers seront formés sur la durée de l'Accord.**

### ➤ PARCOURS PROFESSIONNELS ET RECONNAISSANCE

- Plus de transparence sur le dispositif et le fonctionnement du « NR handicap ».  
✓ **OUI : mise en place d'une fiche argumentaire unique et utilisable par toutes les parties prenantes, grille des analyses d'écart commune à toutes les Directions**
- Amélioration et élargissement du pack mobilité et du Capital Mobilité Modulé en remplacement de l'AIL.  
✓ **OUI : majoration des loyers de référence selon les cas.**
- Bilan de carrière et de parcours professionnel automatique à partir de 50 ans.  
✓ **OUI**
- Analyse des écarts de rémunération variables :  
✓ **En cours de rédaction.**

### ➤ REORGANISATIONS ET FERMETURES DE SITES

- Des moyens financiers supplémentaires en cas de fermeture de site et/ou réorganisation, aménagement de poste, aménagement du logement, suivi personnalisé de carrière lors d'un changement d'Entreprises  
✓ **OUI : mise en place d'un groupe multidisciplinaire qui étudie les conséquences spécifiques aux situations de handicap des salariés concernés (y compris pécuniaires) non prises en compte par les dispositifs prévus.**



Cette première proposition complète et améliore l'accord existant. Néanmoins, nous attendons la prise en compte de nos demandes sur l'analyse des écarts concernant la rémunération variable.